

## Formulaire de pré-inscription

Les jardins potagers communaux font partie du Projet Alimentaire de Territoire de la ville de La Roque d'Anthéron. Leur objectif est de permettre aux Rocassiers qui le souhaitent de louer une parcelle de terre afin d'y cultiver des légumes et fruits destinés à leur consommation personnelle.

Les jardins seront situés en bas de l'avenue Paul Onoratini, entre le parc du Château et le Centre Technique Municipal. Leur ouverture est prévue au printemps 2022.

Afin d'anticiper le nombre de parcelles qui seront nécessaires, la municipalité vous propose de vous pré-inscrire en remplissant ce formulaire.

Cette pré-inscription ne constitue pas une inscription définitive ; aucun paiement n'est demandé.

À l'ouverture des jardins, chaque parcelle de 50 m<sup>2</sup> sera louée 50€ par an et pourra être cultivée individuellement par un foyer ou collectivement par plusieurs. Pour votre inscription définitive, un chèque de 100€ de caution vous sera demandé afin de rembourser toute détérioration dont vous seriez responsable sur la parcelle qui vous est louée, le matériel commun ou le site des jardins.



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Âge :  entre 20 et 30 ans  entre 30 et 40 ans  entre 40 et 50 ans  entre 50 et 60 ans  
 entre 60 et 70 ans  entre 70 et 80 ans  80 ans et plus

Lieu de résidence :  La Roque d'Anthéron  autre : \_\_\_\_\_

Si autre, êtes-vous :  enseignant à La Roque  agent de la commune de La Roque  
 autre : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Taille du foyer : \_\_\_\_\_ adulte-s / \_\_\_\_\_ enfant-s (-11 ans) / \_\_\_\_\_ adolescent-s (12-18 ans)

Vous souhaitez louer :  une parcelle individuelle  une parcelle collective

Si collective, noms des autres jardiniers : \_\_\_\_\_

Expérience de jardins partagés :  aucune  lointaine  récente

Connaissances agricoles :  aucune  quelques notions  plutôt bonnes  importantes

Intérêt pour faire partie du bureau de la future association de gestion des jardins :  oui  non

Intérêt pour participer à des journées d'animation liées à l'entretien des jardins :  oui  non

Les valeurs portées par le projet sont les suivantes :

- L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires
- L'obligation d'utiliser l'eau d'arrosage de façon raisonnée
- L'obligation d'entretenir sa parcelle
- L'obligation de cultiver sa parcelle
- L'interdiction de vendre les produits cultivés

Êtes-vous d'accord avec ces valeurs :  oui  non

Pourquoi ? \_\_\_\_\_

